

➤ REMISE EN ETAT

Cf. plan principe de remise en état ci-après.

On notera dès à présent qu'en cas de possibilité de prolonger l'exploitation à la fin de l'autorisation sollicitée, une demande de renouvellement sera déposée en lieu et place de la remise en état du site. En cas d'une remise en état, au regard de la configuration du site, les opportunités de réhabilitation diffèrent. Les possibilités offertes dans le cadre de la remise en état de ce site, carrière de grande profondeur, sont les suivantes :

- Un simple reverdissement du carreau en fond de fouille (après régalage de terre végétale), voire de certaines portions de fronts présentant une assise suffisante pour la recolonisation végétale. Toutefois, d'un point de vue technico-économique, le simple reverdissement du carreau en fond de fouille ne peut pas être envisagé. En effet, une alimentation électrique et une surveillance humaine devraient être maintenues sur site pour assurer le fonctionnement d'une pompe d'exhaure pour éviter la mise en eau de l'excavation, et donc la création d'un plan d'eau.
- Un remblayage par des matériaux inertes d'origine extérieure : cette solution pourra être étudiée en fin d'exploitation pour éviter la création d'un plan d'eau, et ce, en cas d'absence de volonté de renouveler l'exploitation de la carrière.
- A défaut des 2 premières possibilités, la solution restante est une mise en eau et la création d'un plan d'eau, par ennoiment progressif par les eaux pluviales drainées vers l'excavation et par les eaux souterraines d'infiltration.

De par l'obligation que la remise en état soit effective à échéance de l'autorisation et de l'impossibilité pour la société CARRIERES DE GUITTERNEL de se prononcer, aujourd'hui et de façon certaine, sur une demande de renouvellement de son exploitation à échéance de la présente autorisation sollicitée ou sur une réorganisation du site en centre de stockage de matériaux inertes d'origine extérieure, le principe de remise en état techniquement réalisable à échéance est la mise en eau de l'excavation couplée à une revégétalisation des aires annexes.

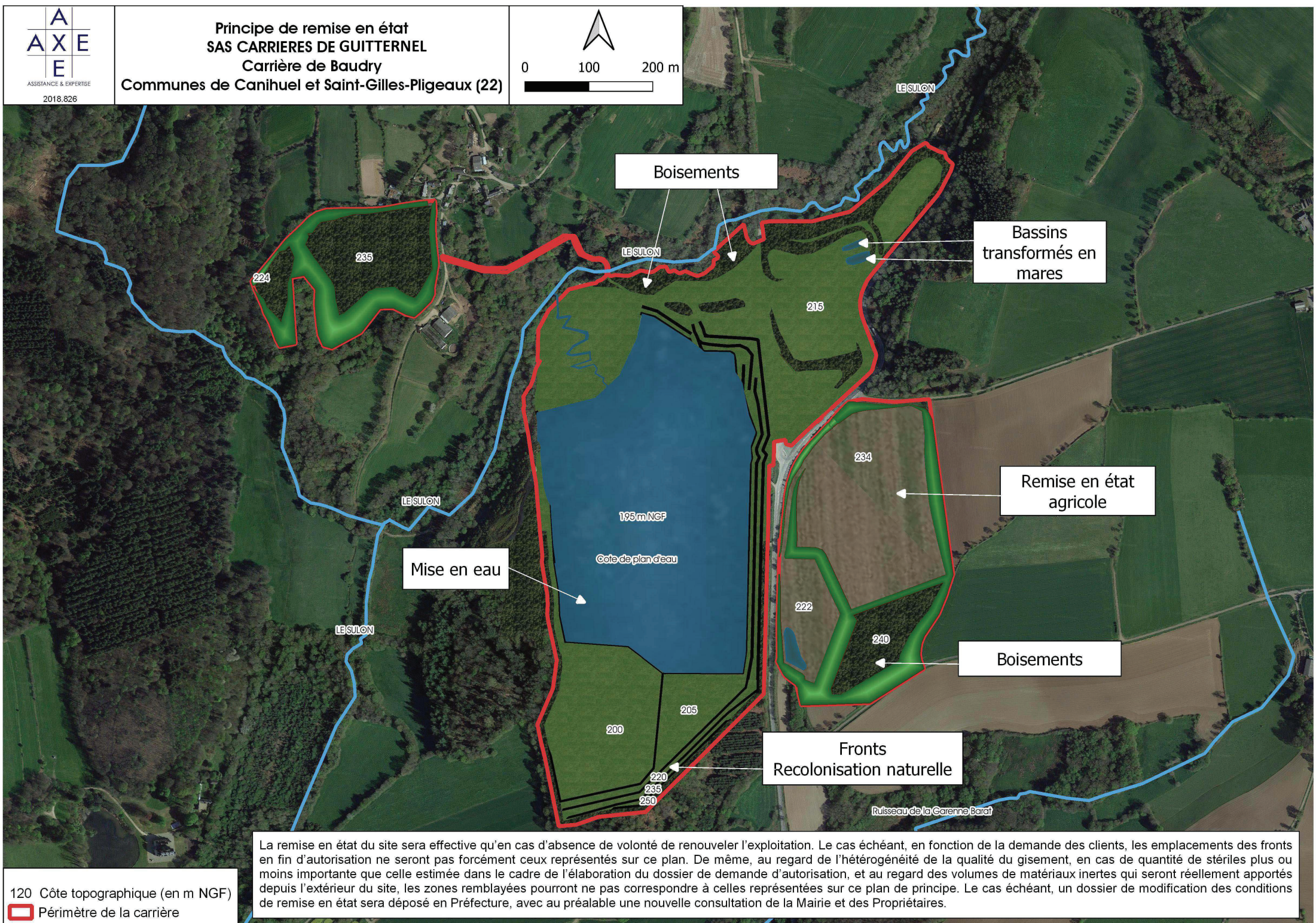
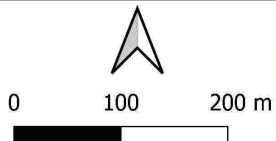
En ce sens, la remise en état de la carrière de Baudry, telle qu'elle est envisagée par la société CARRIERES DE GUITTERNEL, permettra à son terme de créer un espace naturel présentant des biotopes variés.

En effet, de par l'arrêt du pompage des eaux en fond de fouille, un plan d'eau se formera naturellement sur l'ancien carreau de l'exploitation. Ce plan d'eau, d'une surface d'environ 14 ha, occupera la fosse d'extraction et sera favorable à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiée : développement d'une végétation aquatique et semi-aquatique, implantation de diverses espèces animales telles que des oiseaux, des amphibiens et des odonates qui affectionnent ce type de milieu. Le site comprendra également des bassins aménagés, des fronts de taille sécurisés ainsi que des zones végétalisées (prairies, bois). Ces différents milieux, plus ou moins imbriqués, constitueront autant de niches écologiques pour l'établissement d'une faune et d'une flore diversifiée. La plateforme de stockage des matériaux produits et la zone dédiée à l'accueil/pesée/négoce retrouveront une vocation agricole (environ 7 ha).

La remise en état du site est abordée plus en détails dans l'étude d'impact, à laquelle le lecteur pourra se reporter.

En définitive, la remise en état de la carrière de Baudry, telle qu'elle est envisagée par la société CARRIERES DE GUITTERNEL, permettra au site de s'intégrer correctement dans son environnement. La formation naturelle d'un plan d'eau ainsi que la conservation des fronts de taille pourront également constituer des habitats intéressants pour la faune notamment pour les amphibiens et les oiseaux.

Les avis favorables du propriétaire des terrains et des Maires des communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux sur ce projet de remise en état sont annexés à la présente demande d'autorisation environnementale.



La remise en état du site sera effective qu'en cas d'absence de volonté de renouveler l'exploitation. Le cas échéant, en fonction de la demande des clients, les emplacements des fronts en fin d'autorisation ne seront pas forcément ceux représentés sur ce plan. De même, au regard de l'hétérogénéité de la qualité du gisement, en cas de quantité de stériles plus ou moins importante que celle estimée dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation, et au regard des volumes de matériaux inertes qui seront réellement apportés depuis l'extérieur du site, les zones remblayées pourront ne pas correspondre à celles représentées sur ce plan de principe. Le cas échéant, un dossier de modification des conditions de remise en état sera déposé en Préfecture, avec au préalable une nouvelle consultation de la Mairie et des Propriétaires.

120 Côte topographique (en m NGF)
 Périmètre de la carrière

IV.3. TRAITEMENT DES MATERIAUX

Cf. Plan des installations fixes de transformation de la carrière ci-après.

Les installations fixes de transformation des matériaux de la carrière de Baudry sont implantées dans la partie Nord du site. On notera que la puissance installée du site a évolué progressivement au cours de ces 20 dernières années, en fonction des nouvelles technologies équipant les machines ayant fait l'objet d'opérations de remplacement. Dans le cadre de la présente demande, la localisation et la puissance de ces installations resteront inchangées.

➤ REPARTITION DES PUISSANCES INSTALLEES

La répartition des puissances installées au sein des installations de transformation des matériaux de la carrière de Baudry (rubrique 2515 des ICPE) sera la suivante :

Poste de traitement		Puissance
Installations fixes	Unité primaire	1 600 kW
	Unités secondaire et tertiaire	
	Installation de recyclage du 0/30 primaire	
	Installation de lavage des sables	
Installation de reconstitution et de lavage des granulats		
Installation mobile	Groupe mobile de concassage-criblage	250 kW
Soit une puissance totale installée actuelle de :		1 600 kW
Soit une puissance totale installée future de :		1 850 kW

La puissance totale installée des installations de transformation des matériaux de la carrière de Baudry est actuellement de 1 600 kW. Dans le cadre de la présente demande, cette puissance sera augmentée à 1 850 kW lors de la venue par campagne sur site d'une unité mobile de transformation.

➤ UNITE DE TRAITEMENT PRIMAIRE

L'unité primaire comprend un alimentateur pré-cribleur vibrant, un concasseur à mâchoires et un crible. Ces équipements sont reliés entre eux par des tapis convoyeurs.

Le circuit primaire est constitué d'une trémie d'alimentation recevant les matériaux bruts de granulométrie 0 / 800 acheminés du front de taille par dumper. Un alimentateur pré-cribleur vibrant ("scalpeur") permet d'éliminer les 0 / 20 (stériles) qui sont stockés au sol par l'intermédiaire d'un tapis convoyeur. En aval, les 20 / 800 sont repris dans un concasseur à mâchoire débitant en moyenne 250 t/h de 0 / 250.

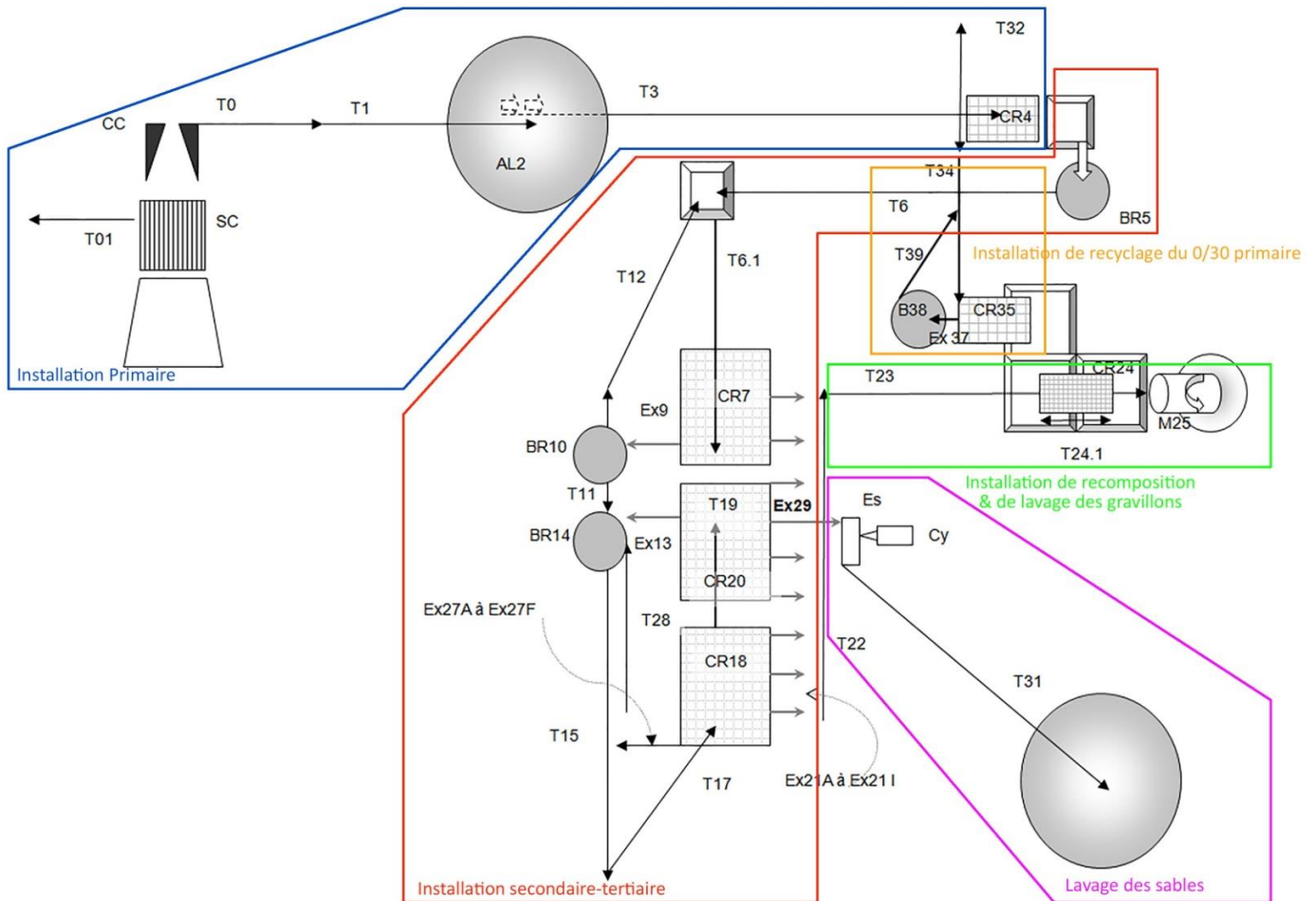
Les matériaux ainsi obtenus vont sur le stock pile puis sur un crible équipé d'une coupure à 30. Les matériaux traités sont ainsi envoyés, via un convoyeur, vers le stock de 0 / 30 ou vers la trémie tampon alimentant le poste secondaire.

➤ UNITES DE TRAITEMENT SECONDAIRE ET TERTIAIRE

Les unités secondaire et tertiaire de concassage-criblage sont implantées dans des structures bardées. Ces unités comprennent un broyeur et un crible secondaire ainsi que deux broyeurs et de deux cribles tertiaires.

Le circuit secondaire est composé d'un concasseur giratoire traitant les 30 / 250 issus du stock au sol. Les matériaux concassés passent ensuite par un crible secondaire permettant d'obtenir les coupures 40 / 70, 4 / 40 et 0 / 4. Les refus alimentent par le même principe deux concasseurs giratoires tertiaires ainsi que deux cribles tertiaires permettant d'obtenir les coupures 20 / 40, 14 / 20, 10 / 14, 6 / 10, 4 / 6, 2 / 4 et 0 / 2.

Synoptique des installations fixes de transformation de la carrière de Baudry



Vue sur les installations fixes de transformation du site



➤ INSTALLATION DE RECYCLAGE DU 0/30 PRIMAIRE

Comme indiqué précédemment, les 0/30 primaires sont orientés via un convoyeur vers un stock, mais uniquement lorsqu'ils présentent une qualité suffisante. A défaut, les 0/30 primaires sont recyclés pour éviter de les éliminer via l'aire de stockage des déchets de l'industrie extractive.

Les 0/30 primaires sont alors orientés vers un crible de lavage en sortie duquel la fraction 4/30 est envoyée vers un broyeur avant d'être recyclés de nouveau sur le crible de lavage. La fraction 0/4 est orientée vers l'unité de lavage des sables via une canalisation aérienne.

➤ INSTALLATION DE LAVAGE DES SABLES

Le site dispose d'une installation de lavage de sable annexée aux unités secondaires et tertiaires de concassage-criblage. Cette installation de lavage de sable dispose d'une cuve de mélange où les matériaux sont additionnés à de l'eau. L'appoint en eau s'effectue depuis les bassins de décantation présents sur le site.

Le mélange transite ensuite par un cyclone pour séparer les sables grossiers des sables les plus fins. Pour finir, les matériaux sont essorés à hauteur d'un crible avant d'être évacués par tapis vers un stock au sol. Les eaux chargées récupérées à hauteur du crible sont orientées vers un décanteur.

Concernant le fonctionnement du décanteur, le procédé de décantation est précédé d'une étape de floculation afin d'optimiser la sédimentation des particules fines issues des opérations de lavage. La fiche descriptive du floculant utilisé lors de cette opération est consultable en annexe 5 du présent document.

Une fois décantées, les eaux sont réinjectées dans le process de lavage (circuit fermé). Les boues ayant décanté se retrouvent quant à elles en fond de décanteur, pour ensuite être stockées dans l'excavation ou de préférence sur la future aire de stockage à l'Ouest du site, et ce pour ne pas recouvrir le gisement exploitable. Le transfert vers la future aire à l'Ouest s'effectuera soit par dumper depuis le bassin d'assèchement au Nord du site (le bassin d'assèchement étant alimenté par une canalisation enterrée de refoulement des boues du fond du décanteur), soit par une canalisation de refoulement qui sera installée entre le décanteur et l'aire de stockage à l'Ouest.

L'installation de lavage est alimentée directement par convoyeur depuis la trémie de la fraction tertiaire 0/4 pour la production de sables lavés.

➤ INSTALLATION DE RECOMPOSITION ET DE LAVAGE DES GRANULATS

Les gravillons produits dans l'installation secondaire-tertiaire sont, selon la production souhaitée, orientés via un convoyeur sur un crible de lavage. En sortie de crible, les gravillons lavés sont stockés en trémie et les eaux de lavage orientées vers le décanteur de l'unité de lavage des sables.

L'installation de reconstitution effectue un mélange de granulats avec ajout d'eau. Elle est alimentée depuis les trémies de stockage de granulats des unités secondaire et tertiaire. Elle est équipée d'un malaxeur permettant le mélange des divers granulats avec de l'eau. Les matériaux ainsi produits sont stockés dans une trémie près de l'installation.

Les graves humidifiées reconstituées ont un degré d'humidité de 7 %. L'adduction d'eau s'effectue depuis les bassins de décantation du site.

➤ GROUPE MOBILE DE CONCASSAGE-CRIBLAGE

En cas d'imprévu (panne des installations fixes notamment), une unité mobile de concassage-criblage sera dépêchée sur le site de Baudry. Cette unité mobile, d'une puissance de 250 kW, permettra également de produire des 0/150 primaires et de recycler les matériaux inertes accueillis sur le site. Cette installation mobile permettra également de recycler, par campagne, une partie des matériaux inertes extérieurs valorisables reçus sur le site.

IV.4. ACCUEIL DE MATERIAUX INERTES EXTERIEURS

➤ DESCRIPTION DES MATERIAUX ACCUEILLIS

La directive européenne 1999/31/CE du 26 avril 1999 relative à la mise en décharge définit un déchet comme inerte « *s'il ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. La production totale de lixiviats et la teneur des déchets en polluants ainsi que l'écotoxicité des lixiviats doivent être négligeables et, en particulier, ne doivent pas porter atteinte à la qualité des eaux de surface et/ou des eaux souterraines* ».

Les déchets inertes sont composés essentiellement de déchets provenant des chantiers du bâtiment, des travaux publics et des activités industrielles dédiées à la fabrication de matériaux de construction. La réutilisation et le traitement de ces déchets doivent être encouragés dès lors qu'ils sont possibles.

Cependant, suivant les conditions techniques et économiques de valorisation (notamment pour des matériaux entrants comprenant majoritairement des matériaux argileux ou terreux) et au regard des normes de qualité auxquelles sont soumis les matériaux de carrières, certains déchets ne peuvent être réutilisés ou recyclés. Ils doivent ainsi être éliminés dans des installations de stockage.

➤ LISTE DES MATERIAUX ADMISSIBLES

Le tableau ci-après, extrait de l'annexe I de l'Arrêté Ministériel du 12 décembre 2014, présente la classification des types de matériaux admissibles directement sur la carrière de Baudry :

CODE DÉCHET	DESCRIPTION	RESTRICTIONS
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.
17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés.
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

Pour les matériaux ne correspondant pas à ces différents types, un test de lixiviation devra être réalisé selon la norme NF EN 12457-2 par un laboratoire agréé afin de vérifier le respect des seuils fixés à l'annexe II de l'Arrêté Ministériel du 12 décembre 2014.

Le tableau suivant, extrait du 1° de l'annexe II de l'Arrêté Ministériel du 12 décembre 2014, présente les différents seuils à respecter pour l'acceptation des matériaux inertes sur la carrière de Baudry (concentration des lixiviats produits par le test de caractérisation - norme NF EN 12457-2).

Paramètre	Valeur limite à respecter pour toute installation (en mg/kg de matériau sec)
Arsenic (As)	0,5
Baryum (Ba)	20
Cadmium (Cd)	0,04
Chrome total (Cr)	0,5
Cuivre (Cu)	2
Mercure (Hg)	0,01
Molybdène (Mo)	0,5
Nickel (Ni)	0,4
Plomb (Pb)	0,5
Antimoine (Sb)	0,06
Sélénium (Se)	0,1
Zinc (Zn)	4
Chlorure	800
Fluorure	10
Sulfates	1000
Indice Phénol	1
COT	500
Fraction soluble	4000

Outre la concentration sur lixiviat, le 2° de l'annexe II de l'Arrêté du 12 décembre 2014 impose également le respect des valeurs limites suivantes, en contenu total :

Paramètre	Valeur limite à respecter pour toute installation (en mg/kg de matériau sec)
COT (carbone organique total)	30 000
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1
Hydrocarbures (C10 à C40)	500
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50

Concernant le carbone organique total des sols, une valeur limite plus élevée peut être admise, sous réserve du respect du seuil de 500 mg/kg.MS sur éluat fixé au 1°.

En pratique,

- seuls des matériaux non pollués et inertes produits sur les chantiers de terrassement et de déconstruction seront admis sur la carrière de Baudry,
- il restera essentiel de procéder au tri préalable des matériaux et à la déconstruction sélective. Ce tri pourra être effectué sur la carrière, au niveau d'une aire de déchargement et de contrôle, ou bien en amont, directement sur les chantiers de terrassement ou de déconstruction.

L'Arrêté Ministériel du 12 décembre 2014 précise que :

« *L'exploitant s'assure, en premier lieu, que les déchets ne sont pas visés à l'article 2 du présent arrêté. Si les déchets entrent dans les catégories mentionnées dans l'annexe I du présent arrêté, l'exploitant s'assure :*

- qu'ils ont fait l'objet d'un tri préalable selon les meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable,
- que les déchets relevant des codes 17 05 04 et 20 02 02 ne proviennent pas de sites contaminés,
- que les déchets d'enrobés bitumineux relevant du code 17 03 02 de la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 514-8 du Code de l'Environnement ont fait l'objet d'un test montrant qu'ils ne contiennent ni goudron ni amiante ».

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des matériaux dans le seul but de satisfaire aux critères d'admission imposés par l'Arrêté Ministériel.

En outre, les déchets suivants n'ont pas leur place dans une installation de stockage de déchets inertes et ne seront pas accueillis sur le site de Baudry:

- les déchets ménagers, les encombrants, les déchets de tonte d'espaces verts, les emballages,
- les déchets non pelletables, dont les liquides (*Cf. Art. 2 de l'Arrêté du 12/12/2014 qui définit les caractéristiques des déchets interdits*),
- les déchets pulvérulents, à l'exception de ceux préalablement conditionnés ou traités en vue de prévenir une dispersion sous l'effet du vent,
- les déchets du second œuvre (tuyauterie, menuiserie, câblage, chauffage, revêtement de sol, complexe d'étanchéité) qui contiennent en général en grande quantité des éléments prohibés (planches, canalisations métalliques ou plastiques, câbles électriques, moquettes, sols souples,...),
- les enrobés bitumineux à base de goudron,
- les déchets majoritairement composés de plâtre,
- les déchets radioactifs.

➤ **QUANTITES ACCUEILLIES**

Dans le cadre de la présente demande, la société CARRIERES DE GUITTERNEL sollicite l'accueil, sur la carrière de Baudry, de matériaux inertes provenant de l'extérieur à raison d'au maximum 25 000 t/an.

Sur ces 25 000 t/an, 5 000 t/an seront recyclés au sein des installations de transformation de la carrière de Baudry. Les 20 000 t/an restant seront stockés à l'Est de l'emprise du projet au sein de la plateforme de stockage des matériaux inertes.

Ces quantités ne comprennent pas les matériaux de découvertes, ni les boues et les stériles d'exploitation produits par le site.

➤ **ORIGINE DES MATERIAUX INERTES EXTERIEURS**

Les matériaux inertes extérieurs proviendront des chantiers locaux de terrassement, de déconstruction et de déblais routiers (essentiellement d'origine départementale voir régionale).

L'accueil des matériaux inertes extérieurs sur la carrière de Baudry sera réalisé au maximum en double fret (90% environ) afin de limiter le trafic de camions ainsi que les émissions de poussières et de gaz d'échappements associées.

➤ PROCEDURE D'ACCUEIL ET DE CONTROLE DES MATERIAUX INERTES

La procédure d'accueil et de contrôle des matériaux inertes extérieurs qui sera mise en œuvre sur la carrière de Baudry par la société CARRIERES DE GUITTERNEL a été établie à partir de l'Arrêté Ministériel du 12/12/2014 :

■ Procédure d'accueil

La procédure d'accueil sera la suivante :

- Les camions, en arrivant sur la carrière de Baudry, passeront sur le pont-bascule. Un premier contrôle de conformité sera effectué par l'agent du pont-bascule.
- Si les matériaux sont jugés conformes, le personnel délivrera un bon de réception qui récapitulera :
 - Le nom et les coordonnées du producteur et, le cas échéant, son numéro SIRET.
 - Le nom et l'adresse du transporteur et, le cas échéant, son numéro de SIREN.
 - Le libellé ainsi que le code à six chiffres des matériaux, en référence à la liste figurant à l'annexe II de l'article R541-8 du Code de l'environnement.
 - La quantité de matériaux admise.
 - La date et l'heure de l'accusé réception.
- Le camion sera ensuite orienté vers une plateforme de déchargement dédiée que la société CARRIERES DE GUITTERNEL aménagera à proximité de la zone de stockage des matériaux et sur laquelle le camion déchargera les matériaux.
- Une fois déchargé, un second contrôle visuel des matériaux sera réalisé :
 - Si les matériaux sont estimés non conformes et que le tri des polluants n'est pas possible, le chargement sera refusé.
 - Si la pollution est confinée (présence ponctuelle de matériaux non conformes), un tri sera effectué et les intrus seront remis à l'apporteur.
 - Les matériaux jugés conformes seront mis en remblais au sein de la zone de stockage des matériaux inertes.

■ Cas des matériaux non conformes

Une benne à déchet sera présente sur le site. Elle permettra de collecter les matériaux interdits sur le site qui pourraient être présents en faible quantité dans un camion. Une fois triés, ces matériaux feront l'objet d'un traitement adapté.

■ Suivi des matériaux reçus

Il sera tenu à jour un registre d'admission, sous forme informatique, à partir des bons de réception compilés, dans lequel chaque chargement de matériaux sera consigné précisant :

- La date de réception, la date de délivrance au producteur de l'accusé de réception des déchets et la date de stockage.
- L'origine et la nature des matériaux (code à six chiffres, en référence à la liste des matériaux admissibles - annexe 1 de l'Arrêté du 12/12/2014).
- La masse des matériaux.
- Le résultat du contrôle visuel et, le cas échéant, de la vérification des documents d'accompagnement (fiche d'écart).
- Le cas échéant, le motif de refus de l'admission (fiche d'écart).

➤ ÉVOLUTION DU REMBLAIEMENT

Les matériaux inertes provenant de l'extérieur du site seront stockés sur le secteur Est de la carrière actuelle de Baudry, à savoir sur les parcelles ZL 18 et 57 pour partie, à proximité de la future zone d'accueil/pesée/négoce en matériaux. La côte naturelle actuelle de ces terrains évolue de 216 m NGF au Sud-Ouest à 235 m NGF au Nord-Est.

Le futur stockage en matériaux inertes prendra la forme d'une plateforme établie à la cote maximale de 240 m NGF. Les flancs de cette plateforme seront édifiés avec une pente moyenne de 25-30°, seront recouverts de terres végétales et végétalisés au fur et à mesure de leur élévation pour réduire leur impact visuel sur le paysage local. La progression du remblaiement se fera en couches successives en arrière d'un merlon périphérique. Le dépotage des matériaux se fera sur une aire spécifique évoluant en fonction de l'avancée du remblayage.

Au final, le sommet de la zone de stockage présentera une surface relativement plane établie à la cote de 240 m NGF. La capacité totale de stockage en matériaux inertes de cette plateforme est estimée à 300 000 m³.

Partie V.

CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Article D181-15-2-I-8°

V.1. CAPACITES TECHNIQUES

Pour mener à bien l'exploitation du site de Baudry, la société CARRIERES DE GUITTERNEL dispose des moyens techniques suivants.

➤ PERSONNEL

Le fonctionnement de la carrière de Baudry nécessite un emploi adapté aux rythmes de production. Il représente **une trentaine d'équivalents temps plein**. L'emploi est diversifié et s'articule ainsi :

■ Emploi permanent sur le site

Sept personnes sont présentes en permanence sur le site de Baudry pour mener à bien son exploitation. Les postes de travail occupés sont les suivants :

- Deux conducteurs d'engins (une pelle sur chenilles et un dumper rigide) pour le cheminement des matériaux extraits vers les installations de transformation.
- Trois surveillants d'installation de transformation des matériaux extraits (concassage, broyage, criblage, lavage) permettant d'assurer la production des différentes granulométries de matériaux mis à la vente sur site.
- Un conducteur d'engin (chargeur sur pneus) pour charger les poids lourds assurant le transport des matériaux produits vers leur destination d'utilisation (centrales d'enrobage, centrales à béton, chantiers de terrassement de projets publics ou privés, ...).
- Un agent de bascule en charge du secrétariat et de la pesée des poids lourds venus s'approvisionner sur site.
- Plusieurs poids lourds, par jour, assurant le transport des matériaux produits vers leur destination d'usage.

■ Emploi sur le site par missions

L'exploitation d'une carrière nécessite par ailleurs la réalisation de missions plus ou moins ponctuelles faisant appel à du personnel et à du matériel supplémentaire, à savoir :

- Un conducteur de foreuse présent 2 jours par semaine pour réaliser la foration de trous dans le gisement à miner.
- Un mineur habilité présent (en temps cumulé) une demi-journée par semaine. Le mineur définit l'emplacement des trous à forer, commande les explosifs, les met en place dans les trous et réalise l'opération de mise à feu.
- Quatre personnes aidant au chargement des explosifs sur une demi-journée par semaine.
- Sept personnes intervenant sur l'ensemble des sites de l'entreprise, correspondant à une moyenne d'une demi-journée par semaine sur la carrière de Baudry (un responsable de production, un commercial, un responsable Environnement Sécurité, un comptable, deux électriciens, deux laborantins).

■ Emploi sur le site pour des prestations

Le fonctionnement d'une carrière nécessite enfin de faire appel à des compétences extérieures pour la réalisation de prestations spécifiques :

- Prestations de maintenance sur les installations de production.
- Prestations de maintenance sur les engins.
- Prestations de contrôle (des équipements de travail pour la sécurité des travailleurs, des installations électriques, des extincteurs, des équipements sous pression, des appareils de lavage, des appareils de pesée...).
- Prestations de livraisons de pièces et colis ou d'enlèvement des déchets.

➤ MATERIEL

Les matériels et équipements qui sont et/ou seront employés sur la carrière de Baudry incluent :

■ Installations de traitement des matériaux

Les opérations de traitement des matériaux sur la carrière de Baudry sont réalisées par des installations fixes de transformation pour une puissance totale installée de 1 600 kW comprenant :

- 1 poste primaire / secondaire / tertiaire,
- 1 poste de reconstitution et de lavage des granulats,
- 1 poste de lavage des sables,
- 1 poste de recyclage du 0/30 primaire.

Les concasseurs/broyeurs et les cribles (sauf ceux sous eaux utilisés pour le lavage) sont munis d'un bardage et bénéficient d'un système d'aspersion ainsi que d'aspirateurs en sortie de chaque concasseur/broyeur.

Dans le cadre de la présente demande, un groupe mobile de concassage-criblage sera employé périodiquement par campagne sur le site. Celui-ci présentera une puissance totale installée de 250 kW.



Installations fixes de transformation du site

■ Matériels mobiles (engins)

Les activités de la carrière de Baudry nécessitent l'emploi des matériels suivants :

- 1 pelle sur chenilles, pour la reprise des matériaux abattus et le chargement des dumpers.
- 2 dumpers, pour l'alimentation des installations en matériaux extraits et le déstockage².
- 1 chargeuse, pour le chargement client.
- 1 tracteur muni d'une tonne à eau pour l'arrosage des pistes.
- 1 tractopelle.

■ Matériels annexes d'exploitation

Sur la carrière de Baudry, les annexes d'exploitation sont représentés par :

- Un atelier

La carrière de Baudry est équipée d'un atelier d'une surface de 745 m², localisé à proximité de l'actuelle entrée/sortie du site. Celui-ci permet d'effectuer les petits entretiens du matériel tels que les vidanges ou les contrôles périodiques. Les gros entretiens du matériel sont, pour leur part, sous-traités à une entreprise spécialisée. Cet atelier est aussi équipé d'un compresseur à air de 500 L.

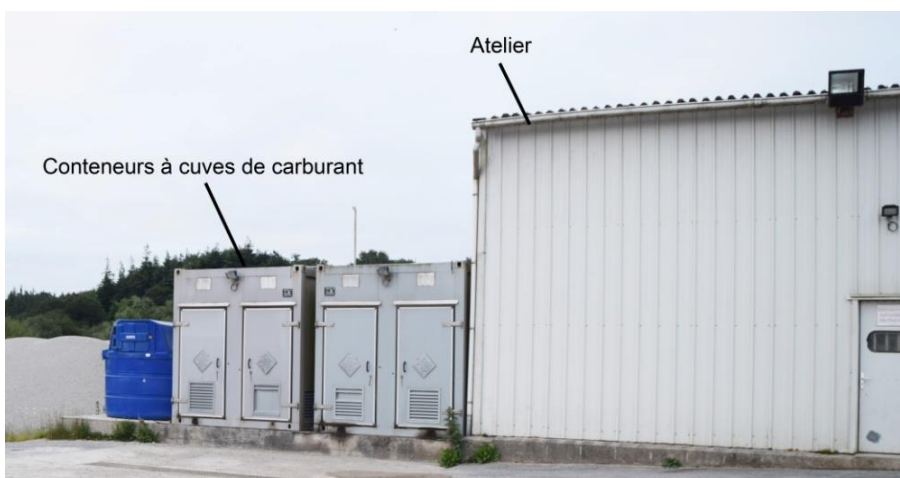
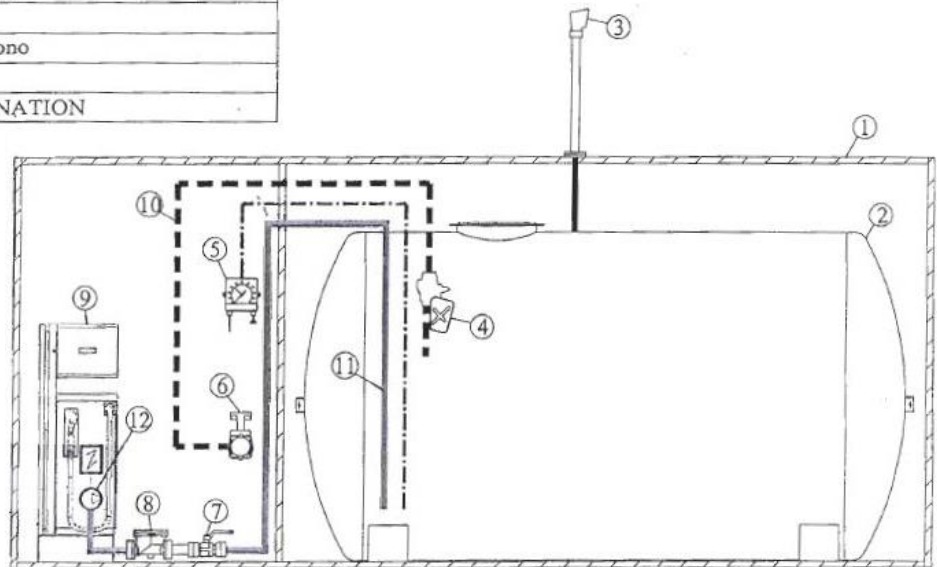
² Transfert des matériaux produits et entreposés temporairement dans les trémies de stockage de l'installation vers les aires de stockage au sol.

L'atelier, outre les outils, contient aussi les déchets issus d'opérations diverses telles que des filtres à huile, des chiffons souillés, des ferrailles, des pneus mais aussi des batteries avant leur enlèvement par des repreneurs agréés vers des unités de recyclage, valorisation ou destruction. Les déchets, susceptibles d'engendrer une pollution des sols, sont entreposés sur rétention (cas notamment des huiles, batteries et chiffons souillés).

- Un stockage de carburant et une aire d'alimentation des engins

Annexées à l'atelier, sur une rétention dédiée, la carrière de Baudry dispose de deux cuves simple paroi de capacité unitaire de 50 m³ pour le stockage de Gasoil et de GNR. Ces cuves sont entreposées au sein de deux conteneurs Mobiltank spécifiques. L'alimentation des engins en carburant est réalisée sur une aire étanche, via une pompe de distribution présentant un débit de 100 l/min. Cette aire étanche, accolée à l'atelier, est reliée à un séparateur-déboureur à hydrocarbures.

12	Pompe du distributeur
11	Tuyauterie d'aspiration
10	Tuyauterie de remplissage
9	Distributeur avec gestion 1 produit
8	Clapet Anti-siphon
7	Vanne d'isolement
6	Bouche de dépotage type Vanne camion
5	Jauge pneumatique
4	Limiteur de remplissage type SOLO
3	Event d'aération
2	Réservoir de stockage mono
1	Conteneur Mobiltank
REP	DESIGNATION



Atelier et cuves de carburant

– Des bassins de décantation

Les eaux ruisselant sur le site sont recueillies au niveau de la zone d'extraction puis dirigées gravitairement vers un bassin de fond de fouille, dont la localisation évolue avec la progression des fronts. Ces eaux ainsi que celles ruisselant sur les plateformes annexes du site (zones de stockage et installations) sont ensuite dirigées vers deux bassins de décantation en série représentant un volume de 1 500 m³, localisés dans la partie Nord du site. Après décantation, la partie claire de ces eaux rejoint le cours du Sulon.

Le curage de ces bassins s'effectue en fonction du visuel de leur colmatage et de l'évolution des résultats des autocontrôles en MES (Matières En Suspension dans l'eau).

– Un bassin d'assèchement des boues

Le site de Baudry dispose d'un bassin d'assèchement des boues. Ce bassin fait partie de l'installation de lavage des sables décrit au titre IV.3 Traitement des matériaux auquel on pourra se reporter.

– Une aire administrative

Cette aire localisée en entrée de site, à proximité de l'atelier, comprend notamment :

- Un local disposant de vestiaires et de WC.
- Un pont-bascule et son local de commande.
- Un parking attenant destiné aux véhicules légers (véhicules du personnel et visiteurs).

L'aménagement de cette zone, pour partie désolidarisée de la partie exploitation, permet de restreindre l'accès au reste du site aux seuls engins de carrière et personnes habilitées.



Bassin de décantation



Bassin à boues



Accueil et pont-bascule du site

V.2. CAPACITES FINANCIERES

Les chiffres de la société CARRIERES DE GOUVIARD, aujourd'hui CARRIERES DE GUITTERNEL sont présentées ci-après.

➤ CHIFFRES D'AFFAIRE ET RESULTATS DES SOCIETES

La société CARRIERES DE GOUVIARD, aujourd'hui CARRIERES DE GUITTERNEL dispose de moyens financiers conséquents. Son affiliation au groupe CARRIERES LESSARD constitue par ailleurs une garantie supplémentaire sur un plan financier, en assurant des moyens suffisants pour permettre la bonne gestion de ses activités.

La situation financière de la société CARRIERES DE GUITTERNEL est illustrée dans le tableau suivant :

	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires en €	6 877 000	7 851 000	8 031 000
Résultat net en €	4 932 000	4 431 000	1 334 525

A titre informatif, la situation financière de la société CARRIERES DE GOUVIARD est précisée ci-après.

	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires en €	12 920 000	14 055 000	15 304 000
Résultat net en €	2 962 000	3 551 000	1 143 000

La Banque de France recense, par ailleurs, un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements permettent notamment de réaliser des études sur la situation financière des entreprises françaises, de fournir des éléments d'analyse pour les opérations de refinancement des établissements de crédit auprès des Banques Centrales dans le cadre de l'Eurosystème, d'apprécier la qualité des créances portées par ces derniers sur les entreprises au regard des exigences prudentielles, enfin d'évaluer la capacité financière des entreprises à rembourser leurs crédits à un horizon de trois ans. A partir de ces informations, la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants.

A la suite du dernier examen de la situation de la société CARRIERES DE GUITTERNEL, la Banque de France a attribué la cotation « **F3+** » tel que présentée ci-après. Une cote d'activité « **F** » correspondant à un niveau de chiffre d'affaires situé entre 7,5 M€ et 15 M€. Une cote de crédit « **3+** » correspondant à une capacité « Très forte » de l'entreprise à honorer ses engagements financiers. La société CARRIERES DE GOUVIARD dispose de la même cotation Banque de France que la société CARRIERES DE GUITTERNEL.

L'ensemble de ces éléments souligne que la société CARRIERES DE GUITTERNEL dispose des capacités financières nécessaires à la mise en œuvre du présent projet.

Banque de France
Service des Entreprises
Référence du courrier :
COTEJ/311337778

194686 1915 946
C90 1/ 1 2



CARRIERES DE GOUVIARD
M LESSARD BERTRAND
LE GOUVIARD
22640 PLENEE JUGON

Conformément au règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition aux données à caractère personnel vous concernant contenues dans Fiben. Vous pouvez exercer vos droits en vous rendant dans une unité de la Banque de France ou en adressant votre demande à l'adresse postale ou électronique précisée ci-dessous. Vous pouvez aussi exercer votre droit d'accès sur le portail I-FIBEN si vous avez adhéré à ce service.

Vous disposez de la faculté de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

La Banque de France a désigné un délégué à la protection des données, dont les coordonnées sont : 1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr.

Le 29 novembre 2021

Monsieur,

La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements permettent notamment de réaliser des études sur la situation financière des entreprises françaises, de fournir des éléments d'analyse pour les opérations de refinancement des établissements de crédit auprès des Banques Centrales dans le cadre de l'Eurosysteme, d'apprécier la qualité des créances portées par ces derniers sur les entreprises au regard des exigences prudentielles. A partir de ces informations la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants. La cotation peut ainsi s'appuyer sur l'analyse des documents comptables d'une entreprise, si celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 K€ (sauf cas spécifique des holdings).

D'une manière générale, la cotation attribuée par la Banque de France a pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise. **Elle exprime sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.** Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. Leur signification est consultable dans le flashcode ci-après, sur notre site internet: <https://entreprises.banque-france.fr/info>, ou sur simple demande à l'adresse précisée ci-dessous.

A la suite du dernier examen de la situation de votre entreprise, nous vous informons que nous lui avons attribué **la cotation F3+**.

Le cas échéant, cette cotation tient compte de la situation de l'entreprise et de son degré d'intégration dans le groupe auquel elle appartient. Dans ce cas, la cotation est susceptible d'être révisée au vu de la situation de l'entité consolidante, notamment à la suite de l'analyse de ses derniers comptes consolidés.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser si besoin un entretien au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La cotation -
Indicateur dirigeant



La Directrice,
Laurence DHAUSSY

Ref : CoteJsr0

Banque de France
Service des Entreprises
Référence du courrier :
COTEJ/026050088

194686 1871 924
C90 1/ 1 2



CARRIERES DE GUITTERNEL
M LESSARD BERTRAND
GUITTERNEL
22250 SEVIGNAC

Conformément au règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition aux données à caractère personnel vous concernant contenues dans Fiben. Vous pouvez exercer vos droits en vous rendant dans une unité de la Banque de France ou en adressant votre demande à l'adresse postale ou électronique précisée ci-dessous. Vous pouvez aussi exercer votre droit d'accès sur le portail I-FIBEN si vous avez adhéré à ce service.

Vous disposez de la faculté de déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

La Banque de France a désigné un délégué à la protection des données, dont les coordonnées sont : 1200-DPD-delegue-ut@banque-france.fr.

Le 29 novembre 2021

Monsieur,

La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements permettent notamment de réaliser des études sur la situation financière des entreprises françaises, de fournir des éléments d'analyse pour les opérations de refinancement des établissements de crédit auprès des Banques Centrales dans le cadre de l'Eurosysteme, d'apprécier la qualité des créances portées par ces derniers sur les entreprises au regard des exigences prudentielles. A partir de ces informations la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants. La cotation peut ainsi s'appuyer sur l'analyse des documents comptables d'une entreprise, si celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 K€ (sauf cas spécifique des holdings).

D'une manière générale, la cotation attribuée par la Banque de France a pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise. **Elle exprime sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.** Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. Leur signification est consultable dans le flashcode ci-après, sur notre site internet: <https://entreprises.banque-france.fr/info>, ou sur simple demande à l'adresse précisée ci-dessous.

A la suite du dernier examen de la situation de votre entreprise, nous vous informons que nous lui avons attribué **la cotation F3+**.

Le cas échéant, cette cotation tient compte de la situation de l'entreprise et de son degré d'intégration dans le groupe auquel elle appartient. Dans ce cas, la cotation est susceptible d'être révisée au vu de la situation de l'entité consolidante, notamment à la suite de l'analyse de ses derniers comptes consolidés.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser si besoin un entretien au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La cotation -
Indicateur dirigeant



La Directrice,
Laurence DHAUSSY

Ref : CoteJsr0

➤ PREVISIONNEL DES DEPENSES D'EXPLOITATION POUR LES TROIS PREMIERES ANNEES

■ Déboisement – décapage (1ère tranche)

- **Décapage terre végétale** (50 cm/m²) (2 €/m³)
70 000 m² x 0,5 m x 2 € 70 000 €
- **Déboisement** (1 200 €/ha)
7,2 ha x 1 200 € 8 640 €
- **Boisement compensateur** (2 500 €/ha) sur la base d'un coefficient d'au moins 2
7 ha x 2 x 2 500 € 35 000 €
- **Clôture** (clôture 3,5 €/ml) en limite de site
3 300 ml x 3,5 €/ml 11 550 €

■ Plantation de haies arborées

10 €/ml soit 10 € x 585 ml 5 850 €

■ Autocontrôles et suivis environnementaux

Sur 3 ans 61 200 €

■ Aménagements de cours d'eau

Mise en place d'un pont cadre au-dessus du Sulon 30 000 €
Mise en place d'un cadre au niveau du ruisseau de la Garenne Barat 5 000 €

■ Sécurisation de l'accès au site

Aménagement d'un pont au-dessus de la RD n°767 700 000 €

■ Zones humides et mesures faune flore

Mesures de compensation et accompagnement 15 000 €
Installation de nichoirs à oiseaux et gîtes artificiels à chauves-souris (matériels et installation)
..... 900 €

L'essentiel des dépenses ont été réalisées dans le cadre de l'exploitation passée (portail, bardage des installations, achats des aspirations à poussières, achat d'une tonne à eau).

